

PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL - 26 MAI 2021

15 H – MAISON DE LA TRUFFE - CUZANCE

PRESENTS :

Mmes et M. Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Christian DAURAT - Michel LEVET – Olivier VITRAC - Guy MISPOULET – Serge ROCHA (suppléant de Gaeligüe JOS) - Philippe CASTANET - Guy GIMEL –Alain ALBIAT (suppléant de Thierry CHASSAING).

Excusées :

Mmes Annie CAVIER et Gabrielle COLLIGNON.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier VITRAC

Date de la convocation : 19 Mai 2021

M. Jean-Luc LABORIE, Président, remercie les délégués présents ; Il expose ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 07 Mai 2021
- Adhésion Syndicat A.G.E.D.I. – Désignation Délégué(e)
- RGPD – Désignation Délégué(e)
- Création Poste Ingénieur Eau Potable
- Point sur travaux
- Questions diverses

Approbation PV séance du 07 Mai 2021

Monsieur le Président indique que la date indiquée dans le compte-rendu précédent est erronée ; en effet le P.V soumis à approbation et approuvé est celui du 09 Avril 2021 et non du 07 Mai 2021 ; il soumet ensuite à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 07 Mai 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Olivier VITRAC qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adhésion Syndicat A.G.E.D.I. – Désignation Délégué(e)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil syndical que la Collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion. Il propose à M. Jacques BOULONNE Conseiller Délégué en charge de l'informatique et du numérique de donner quelques précisions.

M. J. BOULONNE indique qu'en fin d'année dernière la Société INDY SYSTEME avait été choisie comme prestataire informatique ; après quelques mois d'utilisation, il s'avère que certaines fonctionnalités ne sont pas adaptées.

Après avoir rencontré le Syndicat A.G.E.D.I., les logiciels métiers proposés pourraient correspondre à nos besoins.

M. Michel LEVET Vice-Président demande des précisions sur les modalités de transfert.

M. J. BOULONNE répond que les logiciels A.G.E.D.I. seront installés mi-juin ; concernant INDY SYSTEME un courrier R.A.R. leur sera adressé.

M. le Président soumet l'adhésion au Syndicat A.G.E.D.I. au vote et propose de désigner M. Jacques BOULONNE Conseiller délégué en tant que Délégué A.G.E. DI.

Arrivée de M. Didier DELBREIL à 15 H 20

Approuvés à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (D.P.D.).

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Il demande à M. J. BOULONNE d'expliquer ce point.

M. J. BOULONNE rappelle que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a apporté de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Il est proposé au Conseil Syndical,

- D'AUTORISER le Président à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- D'AUTORISER le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- DE DESIGNER M. Jacques BOULONNE Conseiller délégué comme Référent Informatique et Libertés.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder le point suivant, M. J-Luc LABORIE laisse la parole à M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances pour effectuer un point financier.

M. G. FLOIRAC fait part de la réunion de travail qui s'est tenue le 20 Mai 2021 avec le Bureau d'Etudes COGITE ; il présente les diapositives extraites du diaporama diffusé lors de la réunions :



Pour mémoire : Chiffres financiers

► En 2019, sur le périmètre consolidé des 5 futurs membres

► Recettes :	950 000 €/an
► Annuités :	env. 350 000 €/an
► Charges de fonctionnement :	140 000 €/an
► Charges de personnel :	env. 40 000 €/an
► Epargne dispo pour autofin :	440 000 €/an
► Capital restant dû :	3 000 000 €
► Excédents cumulés :	1 850 000 € ... 80 000 € fin 2020
► Facture / prix moyen :	340 €TTC/120 m ³ soit 2,8 €/m ³



Objectifs de niveau de service

► Exploitation :

- Hypothèse de **+10% du prix délégataire** : aléa SI mise en place du réseau de 2nde génération
- Personnel : Hypothèse 2 ETP -> 95 000 € chargés
- Charge de fonctionnement : présumés stables

► Réseau

- Définition d'un **optimum à 1% de renouvellement** par an soit un enveloppe de **850 000 €**. Autant que possible financé par autofinancement
- **50 000 €** de petits travaux courants.

► Ouvrage

► Enveloppe d'investissement à définir selon les scénarios

- Enjeux quantitatifs : Sécuriser la moyen terme la ressource sur le territoire
 - Entre 12,6 M€ et 8 M€
- Enjeux qualitatifs : Besoins identifiés de réhabilitation des ressources actuelles
 - Estimé à 5,6 M€



Les scénarios étudiés

► Scénario optimal - Recalé

- Un investissement optimal : **12,6 M€**
- Un niveau de renouvellement moyen $\geq 1\%$ sur la décennie

► Deux scénarios étalons

- *Renouvellement* : 1%/an tcepa : quel impact sur le tarif ?
- *Investissement* : A prix constant quelle capacité d'emprunt ?

► Scénario fil de l'eau

- Investissement pour réhabilitation des ressources actuelles (5,6M€)
- 1^e simulation à prix constant, + 1^e simulation optimisée

► Scénario modéré

- Un investissement 2nde génération : **8 M€**
- Renouvellement modéré ($\geq 0,75\%$ /an sur la décennie)

► Mesure de l'impact d'une non-adhésion de Cressensac-Sarrazac





En synthèse

▶ 3 scénarios ressortent

▶ Scénario optimal : +3,5% de recette par an

- ▶ Sup. 1% de renouvellement par an
- ▶ Sécurisation de la ressource ++

▶ Scénario modéré : +2% de recette par an

- ▶ Entre 0,85 % de renouvellement par an
- ▶ Sécurisation de la ressource

▶ Scénario Fil de l'eau optimisé : +1,5 % de recettes par an

- ▶ 0,5 % de renouvellement par an
- ▶ Réhabilitation des ressources actuelles

▶ La non-adhésion de Cressensac-Sarrazac dégrade la situation économique

- ▶ À résultat équivalent, cela nécessite l'augmentation des recettes d'env. 1% de plus par ans



Synthèse

L'étude a relevé plusieurs points importants à retenir en synthèse

▶ État actuel et fusion :

- ▶ Les quatre syndicats + CS présentent des profils similaires, dont un état financier globalement sain et une dette maîtrisée
- ▶ Les 4 ou 5 périmètres gagneraient bien entendu à mutualiser leurs contrats d'exploitation
- ▶ En revanche, le nouveau syndicat doit impérativement se renforcer en personnel propre : en ingénierie (Suivi du délégataire, planification et suivi des investissements, maîtrise d'œuvre), et en administratif (comptabilité, marchés, secrétariat ...). Nous conseillons à minima le passage à 2 ETP dont un poste d'ingénieur.





Synthèse

- ▶ **Investissement à venir, deux questions à traiter dans un futur très proche**
 - ▶ La sécurisation de la ressource (ex : projet du réseau de seconde génération : 8 M€)
 - ▶ Un niveau de renouvellement suffisant pour maintenir un rendement satisfaisant (tendre vers 1%/an)
 - ▶ L'analyse financière de ces deux nécessités amène aux conclusions suivantes :
 - ▶ Le syndicat ne peut atteindre ces objectifs sans une augmentation de ses tarifs
 - ▶ Cette augmentation doit impérativement être régulière dans le temps, au risque de ne pouvoir supporter les charges à terme
 - ▶ **L'absence de Cressensac-Sarrazac au syndicat est dommageable financièrement**
 - ▶ Les investissements sont moins facilement absorbés
 - ▶ À ambition constante, la hausse du prix devra être plus importante



Synthèse

- ▶ **Un scénario se distingue : le scénario dit « Modéré »** (voir pages 29 à 33)
- ▶ **D'après nos estimations et hypothèses, une augmentation moyenne de +2%/an* jusqu'en 2032 permettrait de soutenir :**
 - ▶ Les embauches nécessaires
 - ▶ Le programme d'investissement de 2nde génération chiffré à 8M€
 - ▶ Un niveau de renouvellement et extension de **0,85%/an en moyenne jusqu'en 2032** (soit en moyenne 0,5%/an issu du programme de 2nde génération + 0,35%/an de renouvellement autofinancé)
 - ▶ Et toutes autres charges courantes

* : 2%/an hors inflation et avec C-S. Ou +3%/an sans C-S



Les principaux points à relever sont :

- L'étude a été faite en intégrant la Commune de CRESSENSAC SARRAZAC ; une réalisation des travaux sur 7 ans à partir de 2022 ;
- Les calculs ont été réalisés avec un taux de subvention à 30 % (aujourd'hui, celui-ci est à 50 %) ; un cout de D.SP. de + 10 % et un taux d'endettement restant constant (0,60)
- Le scénario « au fil de l'eau » ne prévoit pas d'interconnexion entre les ressources (uniquement une remise aux normes et du renouvellement de réseaux ; toutefois le prix de l'eau augmente ; la fusion n'a pas été faite dans cet objectif).
- Impact financier (harmonisation et augmentation du tarif, variable selon le prix appliqué dans les anciens Syndicats) surtout pour les gros consommateurs (tourisme, élevage, conserveurs...) mais sécurisation de la ressource, indispensable.
- 2 leviers : les aides (taux supérieur à 30%) et la négociation de la Délégation de Service Public (-10 % d'augmentation)
- le recrutement d'un Ingénieur, préconisé mais pas pris en compte lors de la fusion, semble incontournable (schéma directeur, périmètres de protection, urbanisme, analyse D.SP.,)

M. M. LEVET présente ensuite, le projet de fiche de poste réalisée pour le recrutement d'un (une) Ingénieur en eau potable :

Mission 1: Piloter et coordonner la maîtrise d'ouvrage

Activités :

1) Animation et organisation générale

- Favoriser et animer la concertation avec les acteurs du domaine (SYDED, DELEGATAIRE DU SERVICE, COMMUNES (PLUIH), CAUVALDOR ...)
- Élaborer et mettre en place un suivi des principaux indicateurs de suivi et d'analyse de la qualité du service et de la performance du réseau (Accès à la base de données du Délégué)
- Élaborer et/ou réactualiser une cartographie des points d'eau de SMECMVD et du réseau associé
- Étudier l'opportunité de la mise en place d'un observatoire de l'eau permanent fondé sur un Système d'Information Géographique
- Contribuer au développement de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources en eau et des infrastructures (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- Participer à la démarche environnementale du territoire et être un relais opérationnel

• 2) Conception, mise en œuvre des projets

- Coordination, pilotage, évaluation des projets et gestion des moyens externalisés (Maîtrise d'œuvre, études, travaux)
- Assurer la maîtrise d'œuvre pour les opérations ne nécessitant pas de recours à des prestataires externes
- S'assurer que les investissements liés aux ouvrages et aux réseaux seront programmés et exécutés avec un timing optimal
- Planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des activités liées aux projets
- Piloter la réalisation des ouvrages (nouveaux projets et réhabilitations)
- Collecter les données techniques et analyser les opportunités et les risques
- Contribuer opérationnellement à la mise en œuvre d'un Plan Schéma Directeur intégrant notamment le réseau 2G et les possibles intégration de réseaux voisins existants en accord avec la Stratégie du Syndicat

Mission 2: Piloter et coordonner le suivi de l'exploitation du service

Activités :

1) Fonctionnement et suivi de l'exploitation du service

- Faciliter l'audit de la gestion technique du DSP et s'assurer que les termes du contrat sont respectés
- Gestion et pilotage du ou des contrats DSP
- Suivi et analyse de la performance des contrats (DSP, travaux...)
- Assurer la mise en œuvre, la préparation, le suivi et le contrôle de l'exploitation et de l'entretien du patrimoine
- Élaboration du RPQS

Mission 3: Participer à la gestion du Syndicat SMECMVD

Activités :

1) Gestion du Syndicat SMECMVD :

- Contribuer à la préparation et à la signature du nouveau contrat DSP (Documents Appel Offre, Analyse des offres...) qui sera opérationnel au 01/01/2023
- Assurer la coordination logistique des activités
- Participer au reporting financier et opérationnel des activités
- En collaboration avec le service administratif et financier, contribuer à l'élaboration des budgets relatifs aux activités et contribuer au suivi des dépenses (suivi opérationnel) et des budgets prévisionnels
- Rédiger des rapports techniques et contribuer à l'élaboration des rapports financiers via des suivis budgétaires réguliers
- Gestion technique, juridique et financière du service de l'eau potable
- Suivi avec le DSP des impayés clients et mise en place avec le DSP des moyens de recouvrement
- Mettre en œuvre un benchmarking et intégrer un réseau de l'activité Ingénieur Eau avec d'autres syndicats ou régies voisins et/ou de taille comparable

M. J-L LABORIE précise que cette personne pourra aider les Communes, travailler en lien avec CAUVALDOR ; cela nous permettrait aussi de préparer 2026.

Il soumet le recrutement d'un (e) Ingénieur au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur travaux

M. Didier DELBREIL, Vice-Président précise, que la 1^{ère} phase de travaux sur la Commune de LACHAPELLE-AUZAC est terminée ; la 2^{ème} phase qui démarrera à partir de Janvier 2022, concernera la traverse du Bourg de Lamothe ainsi que les derniers branchements dans le lotissement.

Concernant la demande de la Mairie de ST-SOZY pour la rehausse des bouches à clefs ; celle-ci relève bien de notre compétence et devra être effectuée.

M. M. LEVET souhaite que le service voirie informe les gestionnaires de réseaux ; il fait part de la demande du STR de SOUILLAC afin de connaître le planning des travaux sur les prochaines années (en effet, aucun travaux possibles les 5 années suivant la reprise des couches de roulement des routes départementales).

M. G. FLOIRAC précise qu'il serait également souhaitable que les Communes nous informent des projets « cœur de village ».

M. J-L LABORIE rappelle la réunion de travail qui a eu lieu le 21 Mai avec le Service Urbanisme de CAUVALDOR, la SAUR et la FDEL afin de réfléchir sur les Orientations d'Aménagement Programmées. Il conviendra lors de la réunion du 04 Juin en présence des Maires de discuter de ce point.

M. le Président indique que les achats de parcelles pour le projet de réalimentation vont être réalisés prochainement ; en effet, les devis pour les bornages ont été validés et retournés à AGE FAUR.

Qualité de l'eau

M. Jean-Vincent FEIX Vice-Président en charge des périmètres de protection et de la qualité de l'eau fait part des courriers reçus de l'Agence Régionale de Santé concernant :

- les C.V.M. (chlorure de vinyle monomère), seules les canalisations en PVC, en partie publique du réseau, posées avant 1980 peuvent entraîner la présence de CVM dans l'eau, sous certaines conditions ;

L'A.R.S. demande un rapport sur les canalisations concernées à tous les Syndicats d'eau potable pour Avril 2023 ; celui-ci devra donc être réalisé courant 2022 ; le schéma directeur et le recrutement de l'ingénieur vont pouvoir nous aider dans cette démarche.

- les phytosanitaires, en effet le puits de SCOURTILS est sous surveillance durant 3 ans, à la suite d'un repérage d'un herbicide – dépassement ponctuel de la limite fixée à 0.1 µg / l (bien que non confirmé lors de la contre analyse).

M. G. FLOIRAC indique que les analyses seront diffusées sur le site internet du S.M.E.CM.V.D. en cours de réalisation.

M. Jean DELVERT, Maire de BALADOU remarque que les réseaux sont anciens et demande si l'on a une idée de l'impact sanitaire et financier que cela représente.

M. J-V. FEIX répond que cela est très difficile, en effet nous ne connaissons pas les dates de pose de certains réseaux ; il conclut en indiquant qu'une attention particulière sera apportée à ces suivis en concertation avec l'A.R.S .

Questions diverses

Néant

M. le Président lève la séance à 17 Heures

Le Secrétaire de séance

Olivier VITRAC